

BULLETIN d'INFORMATION N° 3 (MARS 1979)

Notre Association est entrée maintenant dans sa sixième année d'existence.

Notre dernière Assemblée Générale s'est tenue le 17 août 1978, en présence de M. Dargelas, Maire adjoint, dans la salle du 1000 Clubs d'Arès, gracieusement mise à notre disposition par la Municipalité.

Elle a réuni 122 adhérents présents ou représentés, sur un total de 177 membres inscrits, c'est-à-dire à jour de leurs cotisations.

Si l'on tient compte des retardataires non encore à jour, nous devrions avoir doublé le cap des 200 adhérents. L'assemblée a entendu le rapport moral du Président et le rapport financier du Trésorier, dont copies ont été adressées à Monsieur le Préfet de la Gironde, obligation qui nous est faite par notre arrêté d'agrément du 24 Février 1978. Au sujet de cet Arrêté d'agrément et des pouvoirs qu'il nous donne, voyez notre bulletin N°2 de Juin 1978.

L'Assemblée a renouvelé son Conseil d'Administration conformément à nos Statuts.

Nous ne ferons pas ici un compte-rendu plus détaillé de cette Assemblée Générale, lequel risquerait d'être fastidieux et ne donnerait pas une image fidèle de la situation, car celle-ci a évolué depuis six mois.

Il est préférable, dans ce qui suit, de vous parler des différents chefs d'activité de notre Association, et des problèmes dont elle s'est saine. A l'occasion, nous reviendrons sur les motions votées par l'Assemblée Générale et sur le débat public qui s'est instauré lors de cette réunion.

Composition du Conseil d'Administration

Au début de cette année nous avons eu la tristesse de perdre notre très actif Secrétaire adjoint, Amédée Gallina enlevé subitement à l'affection des siens et à notre amitié. C'était un homme au grand cœur, artiste, toujours prêt à rendre service.

Par contre, le Conseil d'Administration a eu le plaisir d'accueillir dans son sein deux nouveaux Administrateurs auxquels nous souhaitons ici la bienvenue. Il s'agit de Mme J. Vautrin et de M. R. Bidondo qui ont accepté de nous faire bénéficier de leur dynamisme et leurs compétences.

La composition du Conseil est par suite la suivante MM. PLOUX, Président, DUBOURG, Vice-président, GUICHENEY, Trésorier, RAUZET, Secrétaire, Mmes DUBET, QUADRIO, VAUTRIN, Mlle BADET,

MM. BIDONDO R., BOMPIERRE, DUPRAT, LABONTE-MICAS, PAPY.

LES LUNDIS ARESIENS

Ce sont, des conférences publiques avec projection de diapositives, que nous donnons dans le but de contribuer à l'animation culturelle de cette région. A ce jour, nous avons ainsi donné 26 séances depuis la création de l'Association. Nous rappelons celles de l'année 1978

Le 24 Juillet : «Vieux Airs et images de la Lande de Gascogne» par François Lalanne, attaché à l'Ecomusée de Marquèze

Le 31 Juillet : «Quand les marins gascons... parlaient gascon» par Jacques Bernard, professeur à Bordeaux III.

Le 7 août : «Meuniers, Maitres de Forges et Résiniers de l'ancienne Lande» par Mlle Danielle Hays, Professeur agrégé de géographie.

Le 21 août : «Maroc 78», par Claire et François Papy professeurs de géographie et d'agronomie à Rabat

Le 28 août : «Comment participer à l'avenir de notre littoral» par M. Claude Quancard, ingénieur agronome.

(Ici nous ouvrons une parenthèse pour évoquer avec tristesse le décès de Monsieur QUANCARD au début de Novembre 1978. Personnalité bien connue en raison de ses fonctions d'Ingénieur Général, Directeur Régional de l'Agriculture de la Région Aquitaine, homme de coeur à la fois dévoué et compétent, nous avons perdu avec lui un ami très sûr).

Ces Lundis Arésiens sont suivis avec un intérêt soutenu par une grande partie de la population permanente ou estivale, au point de faire salle pleine chaque fois. Nous remercions la Municipalité d'avoir mis à notre disposition sa salle du 1000 Clubs pour ces manifestations.

RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS

1) - Commission Municipale de l'Environnement: L'Association est toujours représentée par son Vice-président à la Commission Municipale de l'Environnement. Nous sommes ainsi informés des projets en cours, sur lesquels nous pouvons donner un avis, et nous pouvons aussi soulever des problèmes qui passeraient inaperçus. D'où l'intérêt pour nos adhérents de nous contacter pour nous faire part de leurs idées.

2) - Groupe de travail du P.O.S. (Plan d'Occupation des sols.) - Ce groupe de travail, institué par le Code de l'Urbanisme, siège à la mairie de chaque commune. Présidé par le Maire, il ne se confond pas cependant avec une Commission Municipale. En effet, s'il comprend bien la Commission Municipale d'Urbanisme, on y trouve de nombreux fonctionnaires désignés par le Préfet (de la DDE, de la DDA, des Finances, de la MIACA etc ...) et le représentant des Associations agréées. C'est à ce titre que le Président de notre Association y figure. Nous avons ainsi été invités à participer à deux réunions de ce groupe de travail qui ont eu lieu le 27/11/78 et le 18/12/78. L'origine des travaux remonte à plus de cinq ans de sorte que le Plan est déjà très avancé. Une dernière (?) réunion est attendue incessamment. Bien qu'il ne soit pas très aisé de prendre le train en marche, nous faisons de notre mieux. En tous cas, il importe de savoir que la phase finale consiste à soumettre le Plan à l'enquête publique à la Mairie. Il faudra à ce moment que tous nos adhérents aillent mettre leurs observations sur le registre. Nous sommes à leur disposition pour les renseigner dans ce but.

Le dossier du P.O.S. en projet nous ayant été remis par la Direction de l'Équipement, nous avons constaté qu'il n'était pas question de développer les espaces verts publics à Arès. Or la nécessité de mettre à la disposition du public des espaces verts facilement accessibles va apparaître de plus en plus à mesure que se développera l'urbanisation comme il est prévu dans le P.O.S. Dans cet esprit, nous avons donc soumis le texte de la Motion suivante à l'Assemblée Générale du 17/8/78 qui l'a adopté à l'unanimité.

MOTION N° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les commentaires du Président sur le projet de P.O.S. de la

commune d'ARÈS qui lui a été remis par la D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement).

Estima que ce document devrait affirmer la double vocation de la commune en tant que plage essentiellement familiale, et station qui se doit d'être accueillante pour les retraités ;

Se déclare très émue par les projets de "surdensification" de l'habitat contenus dans ce document, notamment dans le centre de la ville, surdensification qui est incompatible avec la voirie existante, voirie sur laquelle la circulation des piétons et des cyclistes devient plus dangereuse de jour en jour.

Constate que, dans l'état actuel des choses, les espaces verts publics sont déjà très insuffisants ; Déploie que le P.O.S. en cours d'élaboration, s'il impose quelques contraintes malheureusement trop timides pour limiter le déboisement des propriétés privées, ne manifeste aucune volonté de voir se créer des espaces verts nouveaux, d'un accès facile pour le public et dont la surface soit réellement adaptée au nombre d'habitants ;

Regrette que l'expression «espaces verts publics» ne figure même pas dans le P.O.S. en cours d'élaboration; Demande instamment aux Autorités responsables du POS d'ARÈS d'inclure dans ce document une VÉRITABLE POLITIQUE DE CRÉATION d'espaces verts publics.

Cette motion a été adressée par nos soins au Maire d'Arès, au Délégué Régional à l'Environnement, et à la Direction Départementale de l'Équipement.

Elle est directement inspirée de la «CHARTRE DE LA QUALITE DE LA VIE», que le Ministère de la Culture et de l'Environnement nous a fait parvenir en Janvier 1978, document très important et pas assez connu, dans lequel il est indiqué qu'il faut tendre vers une moyenne de 10m² d'espaces verts ouverts au public par habitant de façon que chacun puisse jouir d'un jardin ouvert au public à proximité de son domicile. On en est loin à ARÈS ! Nous tenons cette Charte à votre disposition.

3) - Relations avec M. le Préfet Plusieurs de nos adhérents sont venus nous prier d'élever une protestation contre un ouvrage construit en plein domaine public maritime, commune de Lège, pour servir de piste de courses d'autos (auto-cross). La question a été soulevée lors de notre Assemblée Générale du 17/8. Il est apparu que cet ouvrage porte un préjudice grave aux prés-salés de Lège, qui, comme chacun sait, sont le support d'une flore rarissime qui doit être protégée.

La nécessité de cette protection est affirmée dans le S.D.A.U. du Bassin document qui a force de loi parce qu'il a été approuvé par arrêté Préfectoral du 30 décembre 1975

Dans ces conditions, nous avons soumis à l'Assemblée Générale le texte de motion ci-après, qui a été adopté à l'unanimité

MOTION No 2

L'Assemblée Générale tient à manifester l'inquiétude et l'indignation que lui inspire l'aménagement récent d'un circuit d'auto-cross et de moto-cross dans la commune de LÈGE.

Ce circuit, en effet, a été réalisé sur un terrain gagné en grande partie, par remblaiement, sur les terres basses du «fond du Bassins. Envahies par les marées de vives eaux donc incluses dans les «schorres», ces terres basses accueillent une faune et une flore d'un intérêt exceptionnel. Les botanistes estiment que ces fonds Bassin sont, pour certaines plantes rares, le dernier gisement demeuré encore intact sur la Côte Aquitaine. Cette zone figure: au catalogue des Sites Inscrits. Par suite, aucune modification ne pouvait y être apportée sans autorisation préalable de la Conservation Régionale des Bâtiments de France (protection des sites) du ministère de l'Environnement. Or voici que l'ouvrage mis en place sans autorisation de l'Administration compétente

désorganise profondément l'écoulement naturel des eaux, et qu'il provoque ainsi la dégradation rapide de l'environnement

En conséquence, l'Assemblée Générale demande avec insistance la disparition de cet ouvrage, et le rétablissement des lieux dans leur état primitif.

Cette motion a été adressée le 9 novembre 1978 par nos soins à Monsieur le Préfet de la Gironde.

Par lettre du 19 janvier 1979, Monsieur le Préfet nous a répondu

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur les atteintes à l'environnement provoquées par la création d'un circuit d'auto-cross sur le territoire de la commune de Lège.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de ne plus autoriser d'épreuve et de ne pas homologuer le circuit.

M. le Maire de Lège en a été informé.

Veuillez agréer, etc

Nous nous félicitons de ce premier résultat, mais, comme nous l'avons écrit dans notre réponse à M. le Préfet, il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire rétablir le statu quo ante par la suppression complète de l'ouvrage. sans quoi les courants, qui circulent très fort lors des grosses marées, vont rapidement éroder le sol et enlever toute terre végétale. Ainsi la mesure de protection ne sera-t-elle efficace que si l'ouvrage est entièrement supprimé.

4) - Relations avec la MIACA (Mission Aquitaine)

Il s'agit du rétablissement du pont sur le Canal des Etangs permettant d'aller directement (à pied ou en vélo) des digues d'Arès jusqu'à la Forêt domaniale de Lège et à l'Océan. A la même époque, l'an dernier, nous venions de faire visiter les lieux à un ingénieur de la MIACA et nous con-

sidérons la chose comme acquise. Le Secrétaire Général de cet organisme nous avait promis un entretien. Le devis du pont était fait.

Malheureusement un incendie est venu détruire les archives de la MIACA, et il a fallu des mois pour les reconstituer. Puis le Secrétaire Général a été changé et nous devons maintenant faire connaissance de son successeur.

En résumé, nous sommes à peine plus avancés que l'an dernier, et il nous faut persévérer.

NOTRE PARTICIPATION A LA VIE

LOCALE Nous y attachons beaucoup

d'importance.

Sans doute avons-nous participé, comme les années passées à toutes les fêtes et manifestations officielles auxquelles nous étions invités.

En particulier, la fête de l'Huître 1978 a encore été

Pour nous l'occasion de tenir un stand pendant 3 jours (grâce à l'obligeance de l'Office du Tourisme), ce qui nous a permis de sensibiliser un nombreux public à nos efforts pour obtenir que soit affirmée dans le Plan d'Occupation des Sols une véritable politique de création d'espaces verts publics.

Participer à la vie locale, c'est pour nous être attentifs

Aux problèmes, mêmes mineurs en apparence, qui inquiètent les habitants, et nous efforcer de leur trouver une solution en les signalant aux autorités compétentes. A propos de la sécurité sur les routes, par exemple, nous avons obtenu des résultats (meilleure signalisation du carrefour rue du 14 Juillet et rue des Baigneurs) D'autres améliorations sont en cours (déplacement d'une boîte CIDEX qui gêne la visibilité à un carrefour, etc . . .)

Beaucoup de questions nous ont été posées, soit verbalement (a l'Assemblée Générale en particulier), soit par lettre. Nous pouvons donner l'assurance à leurs auteurs que nous nous en occupons.

Par ailleurs, notre souci de travailler au bien commun nous a conduits à entrer en rapport avec d'autres Associations fixées sur le Bassin.

C'est ainsi que nous avons eu le plaisir de travailler

- avec Monsieur Vareille, Président de l'Association pour la Sauvegarde du Site d'Arcachon (A.S.S.A.)
- avec M. Destriau, Président du Comité de Défense de la Côte Nord et Noroit du Bassin d'Arcachon (C.O.D.E. F.N.O.R.)
- avec Monsieur le Capitaine de Vaisseau Mazodier, Président de l'Association pour la Protection et l'Aménagement du Cap Ferret.

Nous avons avec ces Associations des rapports très cordiaux, qui prouvent que nous nous comprenons très bien. Nous avons commencé par des échanges d'informations, nous, avons pris conscience des problèmes spécifiques de chacune, nous savons que nos buts

et il est évident que action commun à envisager unir nos efforts, nous ne devrions pas hésiter

Enfin, comme nous en manifestons l'intention dans le précédent bulletin, nous pouvons annoncer que nous avons maintenant deux antennes (bien modestes et qu'il faut développer) l'une à Andernos, l'autre à Lège. Ici, on s'inquiète, à croire certaines rumeurs, de voir prolonger le Perré du FALGOET tout autour du bassin nord ce qui défigurerait complètement la Côte. Là, on proteste à juste titre contre un ball-trap intempestif qui, l'été trouble deux fois par mois le repos des habitants jusqu'à une heure du matin !

C O N C L U S I O N

De tout ce qui précède, nos lecteurs tireront eux-mêmes la conclusion que nous ne sommes pas une Association de Vacanciers ou d'estivants, ni un groupement de défense d'intérêts particuliers.

Tous nos adhérents sont en effet profondément enracinés dans ce Pays en tant que résidents permanents, exploitants professionnels, chefs de famille qui y ont fixé leur résidence secondaire, ou retraités qui ont choisi cette région pour y écouler leurs jours.

Les attaches avec ce Pays ont donc un aspect très particulier, en raison le plus souvent de leur caractère familial, ce qui les rend particulièrement durables, même pendant plusieurs générations. Notre Association a précisément pour but de conserver une telle richesse ! D'où les efforts que nous déployons pour protéger notre environnement, au sens le plus humain du terme.

Nous avons été heureux de voir combien cette mission avait été comprise par Monsieur Chr. Raymond, Maire d'Arès, lorsque, pour s'excuser de ne pouvoir assister à notre Assemblée Générale du 17/8 il nous écrivait :

« ... je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la collaboration de votre Association et son intégration à la vie de notre cité, tant pendant la période estivale qu'en temps ordinaire, et cela dans le but d'obtenir le développement harmonieux de notre commune. Je suis heureux d'avoir pu vous apporter, par le biais de l'utilisation du 1000 Clubs, l'aide qui a permis l'extension nécessaire à une Société vivant au 20e siècle. Je vous exprime toute ma satisfaction pour la réussite de vos conférences, etc. ... ».

NOUS VOULONS CROIRE QUE TOUT LECTEUR DE CE MODESTE BULLETIN EST, SOIT UN AMI ACQUIS, SOIT UN AMI EN PUISSANCE, ET QUE CHACUN AURA ETE BIEN CONVAINCU QUE NOUS FAISONS DU TRAVAIL SERIEUX.

NOUS AVONS LA CHANCE D'EXISTER, AU MOMENT OU, DANS TOUS LES MILIEUX, ON N'A JAMAIS AFFIRME AVEC AUTANT DE FORCE QUE LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ETAIT LE COROLLAIRE NECESSAIRE DU RENFORCEMENT DES POUVOIRS LOCAUX DONT ON PARLE TANT. QUE TOUS CEUX QUI PARTAGENT NOTRE MANIERE DE VOIR N'HESITENT PAS A SE JOINDRE A NOUS.

QUE NOS ADHERENTS NE TARDENT PAS A NOUS ENVOYER LEUR COTISATION 1979, ET QU'ILS FASSENT TOUS LEURS EFFORTS POUR DIRIGER VERS NOUS DE NOUVEAUX ADHERENTS.

Membre actif : 20,00 Frs - Membre actif bienfaiteur : à partir de 50,00 Frs.